

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE LUDRES**

SERVICE : SPORTS JEUNESSE

SEANCE DU : 6 MARS 2023

DELIBERATION N° : 10

RAPPORTEUR : M. NOEL

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION RELATIVE A UN PROJET D'EQUIPEMENT SPORTIF

Vu l'article L. 2121-29 du code général des collectivités territoriales,

La commune de Ludres, détentrice du label ville active et sportive avec 4 lauriers, soutient le sport à Ludres depuis de nombreuses années. La commune consacre une part importante de ses subventions et locaux à ses clubs sportifs afin de favoriser leurs activités et permettre aux ludréens de pratiquer un sport.

Plusieurs aires de jeux sont aujourd'hui en accès libre avec notamment des éléments de fitness grand public et senior mais aussi un skate park, un VTT park, un terrain de basket 3x3 et un city stade.

Au Plateau des Loisirs, la commune a aménagé plusieurs terrains de tennis et rénové la salle Lenglen mis à disposition du Tennis Club de Ludres.

Il serait opportun de compléter son offre avec la construction de 2 courts extérieurs de padel sur ce site en lien avec le club de tennis. En effet, le padel est actuellement un sport en plein essor. C'est un sport de raquette apparenté au tennis, qui se joue en double dans un court plus petit et fermé. C'est un sport de synthèse de plusieurs jeux de raquette, tels que le tennis, le squash, le tennis de table et la pelote basque.

Pour la réalisation de ce projet, la commune a la possibilité de solliciter des aides de l'Etat et de l'Agence Nationale du Sport, notamment dans le cadre du plan "5 000 terrains de sports" actuellement proposé par ceux-ci. C'est une vraie opportunité et ces aides conditionnent bien entendu la réalisation de ces 2 courts.

Le projet est aujourd'hui estimé à 166 125 € Hors Taxes (199 350 € Toutes Taxes Comprises) dont le montant est décomposé comme suit :

- Préparation du chantier : 2 000 € HT,
- Travaux de terrassement/ préparation fond de forme : 32 620 € HT,
- Travaux de longrines et dallage béton poreux : 45 665 € HT,
- Fourniture et pose de 2 terrains de padel : 78 000 € HT,
- Clôtures : 5 350 € HT,
- Gestion des déchets: 2 490 € HT.

Le plan de financement prévisionnel serait celui-ci :

Dépenses : 167 625 (HT)
dont Travaux : 166 125 € (HT)
dont Publicité : 1000 € (HT)
dont Contrôle technique : 500 € (HT)

Recettes: 167 625 €

- Autofinancement : 34 725 €
- Subvention de l'Etat : 132 900 € (basée sur le HT et ne peut concerner que les travaux et le matériel).

Le dossier de demande de subvention doit être déposé avant le 10 mars 2023 concernant l'Agence Nationale du Sport si la commune souhaite bénéficier de cette aide.

Par conséquent , il est demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver le projet de construction de 2 courts extérieurs de padel estimé à un montant de 199 350 € TTC ;
- de solliciter les aides de l'Etat et/ou de l'Agence Nationale du Sport ainsi que tout partenaire financier potentiel (Région, Département et autres établissements).

Les crédits et recettes seront prévus au budget primitif 2023 et aux suivants.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Philippe GOETZ ne prend pas part au vote.

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. William LOMBARD ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de Séance .

Etaient Présents :

M. BOILEAU Pierre Maire de Ludres, Mme RAVON Véronique, M. DUSSAULX Xavier, Mme BLAISE Claudine, M. LOMBARD William, Mme MERCIER Sophie, M. GOETZ Philippe, Mme RAIK Magali, M. LAMY Joël, Mme LIIRI Stéphanie, Mme BERNIER Dominique, M. NOEL Rémi, Mme LAVAL Sandrine, Mme ROCHON Marie, Mme MOTEL Aurélie, Mme HINZELIN Mireille, M. PICARD Benoît, Mme NAEGELLEN-LINEL Christine, M. GOIRAND Didier, Mme MARTIN Chantal, Mme LOMBARD Claude, M. BURTE René, M. PATRAS Jean

Avait donné pouvoir :

M. FOURNIER Emmanuel	avait donné pouvoir à	Mme BLAISE Claudine
M. CHAUVANCY Michel	avait donné pouvoir à	M. NOEL Rémi
Mme GUERBER Sandrine	avait donné pouvoir à	Mme RAVON Véronique
M. PECHINE Patrick	avait donné pouvoir à	M. BOILEAU Pierre

Etaient Absents :

M. FRANCOIS Axel, M. REGNIER Christian

NOTA -

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 7 Mars 2023 et que la convocation du Conseil avait été faite le 28 Février 2023.

Fait et délibéré à LUDRES
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme
Le Maire



Pierre BOILEAU